

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **Cyclo Liquide de frein à base d'HUILE MINERALE (Mineral Brake Fluid)**
Code produit: 03039 (125ml)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Fluide de frein à utiliser dans les freins circuits bicyclette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur: Weldtite Products Ltd
Unit 9, Harrier Road, Humber Bridge Industrial Estate
Barton upon Humber, North Lincolnshire DN18 5RP UK
T: +44 (0)1652 660000, F: +44 (0)1652 660066
Email: sales@weldtite.co.uk, web: www.weldtite.co.uk

Importateur :

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone pour les urgences: +44 (0)1652 666600 (disponible 09,00 à 16,00)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE : Non classifié

2.1.2 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] : Risque d'aspiration – catégorie 1. H 304

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation 1999/45/CE (DPD) : Non classifié

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Symbole de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Phrases de risque : H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence (recommande) :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P301+ 310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le récipient dans un lieu d'élimination des huiles usagées sous licence.

2.3. Autres dangers

Déversements importants peuvent contaminer les sols ou les eaux souterraines.

Produit n'est pas classé comme inflammable ou combustible, mais il brûle.

Produit n'est pas classé comme substance PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Sans objet.

3.2. Mélange**3.2.1 Description générale**

Mélange d'imprimerie index de viscosité des huiles minérales hautement raffinées et additifs anti-usure/lubrifiants.

3.2.2. Ingrédients dangereux

Ingrédient	N° EINECS	N° CAS	N° d'enregistrement	% w/w	Classification 67/548EEC	Classification 1272 / 2008
Lubricating oil (petroleum) C15-30 Hydrotreated neutral oil-based	232-455-8	72623-86-0	01-2119474878-16	60-100	Non classé	Risque d'aspiration – Cat 1; H304
Distillates (petroleum) Hydrotreated light; Kerosine unspecified	265-148-2	64742-46-7	01-2119826592-36	10 - 30	Xn; R65	Risque d'aspiration – Cat 1; H304
Ethyl 3-[[Bis(methylethoxy) phosphinothio]thio] propionate	275-965-6	71735-74-5		0-1	N; R51/53	Aquatique chronique – Cat 2; H411.

Voir Section 16 pour explication des codes de la nomenclature.

Produit pétrolier – extrait de DMSO < 3 % en poids.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Si à tout moment l'aspiration dans les poumons est soupçonnée, admettre à l'hôpital immédiatement.

Inhalation

Enlever à l'air frais et garder au repos. Si l'inconfort persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau affectée avec l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Enlever les lentilles de contact et ouvrez les yeux très espacées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Obtenir des conseils médicaux immédiatement. NE PAS FAIRE VOMIR.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Aspiration**

Pneumonie chimique

Inhalation

Irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, l'irritation et la peau sèche.

Contact avec les yeux

Irritation des yeux et des muqueuses.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Il ya un danger de produit étant aspiré dans les poumons en cas de vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le personnel médical qui cherche à administrer les premiers soins est mentionné les services du Service d'Information Poisons qui peut conseiller dans ce cas. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Adapté d'extinction : mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche ou d'eau (brouillard ou pulvérisation fine).

D'extinction inappropriées : Direct eau jet (bien que ceux-ci peuvent servir à refroidir les contenants adjacents).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion peuvent contenir des vapeurs nocives ou irritantes. Chaleur d'un incendie peut entraîner dans des fûts de rupture.

5.3. Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie de grande ampleur respiratoire isolant les appareils doivent être portés. Empêcher l'entrée des cours d'eau de jet d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Être un lubrifiant, renversé produit présente un risque de glissade ou de dérapage significatif -prévenir personnel ou de véhicules entrant dans la zone inutiles. Des précautions doivent être prises pour éviter la peau et les yeux lors du nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau (égouts, fossés ou rivières etc.). Si écoulement pénètre environnement informe l'autorité environnementale locale immédiatement (au Royaume-Uni l'Agence de l'environnement). Produit est insoluble dans l'eau et se propage à la surface – si renversé sur l'eau prévenir la propagation de matériel approprié de barrière.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement à l'aide d'un matériau inerte (sable, terre, etc.). Produit renversé sur l'eau peut-être être collecté avec rampes et écumoires. Collection peut être par véhicule de sauvetage et/ou de l'utilisation de matériaux absorbants inertes. Enlever tout le matériel dans un conteneur de récupération convenablement étiquetés pour élimination. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau et de détergent.

6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle, voir section 8. Pour les méthodes d'élimination, voir l'article 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Matériel de manutention doit réduire au maximum la formulation des brumes. Si des grandes quantités du produit sont déplacées des décharges statiques (pompés ou décantés) sont possibles – surtout par temps sec. Pour éviter cette liaison de terre des tuyauteries, bateaux etc. peut-être souhaitable. N'utilisez pas d'huile contaminée vêtements ou des chaussures et ne pas placer les chiffons humidifiés avec de l'huile dans la poche.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité selon 453/2010 / CE en conformité avec la directive REACH (CE) n° 1907/2006

Cuves de stockage approprié en vrac sont doux ou acier inoxydable réservoirs ou fûts en acier serrées. Pour le plus petit acier étamé refermable de quantité ou de polyéthylène HD conteneurs sont recommandés. Entreposer loin de toute source de chaleur intense et d'oxydation forte des agents. Garder les contenants fermés hermétiquement et éviter tout contact avec une autre substance. Prendre des mesures conservatoires pour empêcher le produit pénétre dans l'environnement. Au Royaume-Uni, Règlement sur le stockage de l'huile peuvent s'appliquer.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nul autre que celle mentionnée à la section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mélange (comme le brouillard d'huile minérale) – en raison de la faible pression de vapeur de la vapeur de préparation n'est généralement pas un problème à température ambiante.

Pays	8 heures	15 min
Australie	5 mg/m3	
Autriche	5 mg/m3	
Belgique	5 mg/m3	
Canada	5 mg/m3	10 mg/m3
Danemark	1 mg/m3	2 mg/m3
Hongrie	5 mg/m3	
Lettonie	5 mg/m3	
Nouvelle-Zélande	5 mg/m3	10 mg/m3
Espagne	5 mg/m3	10 mg/m3
Suède	1 mg/m3	3 mg/m3
Pays-Bas	5 mg/m3	
USA	5 mg/m3	10 mg/m3
Pays-Bas (pas de courant)	5 mg/m3	10 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Généralités

Employer des pratique de bonne hygiène industrielle dans le cadre d'un contrôle à l'approche de baguage.

8.2.2 Contrôles techniques appropriés

Pas nécessaire dans des conditions normales. Si le liquide est chauffée ou atomisés, local de ventilation par aspiration avec épurateur filtre est recommandée.

8.2.3 Mesures de protection individuelle / équipement de protection individuelle

Protection respiratoire – Pas nécessaire dans des conditions normales. Autonome d'appareil respiratoire ou respirateurs contre les vapeurs organiques (A2-P2) peut être utilisé où produit on veut chauffer ou atomisés et ingénierie de contrôle des mesures ne sont pas pratiques.

Protection des mains - Porter des gants imperméables résistant aux produits chimiques (EN 374) pour éviter le contact prolongé ou répété. Caoutchouc nitrile et le PVC sont des matériaux appropriés. En raison de la grande variété de types de gants, voir les figures du fabricant pour les temps de percée. Dans le cas de contact prolongé, un gant avec un indice de protection 6 (heure avancée de 480 min) est recommandé.

Protection des yeux - Porter des lunettes hermétique (EN 166) ou écran facial lorsqu'il existe un risque d'éclaboussure. Bains oculaires doivent être fournies aux endroits où l'exposition accidentelle peut survenir.

Protection de la peau - Lorsque l'exposition importante est possible porter revêtement imperméable de corps. Il est recommandé que les douches sont fournis aux endroits où l'exposition accidentelle peut survenir. Crèmes protectrices peuvent être utiliser pour éviter tout contact de la peau.

8.2.4 Contrôles d'exposition au niveau de l'environnement

Confinement secondaire approprié doit être prévu pour éviter le produit pénétre dans l'environnement. Les mesures décrites dans le règlement de 2001 sur les stockage de pétrole soient arrêtées, le cas échéant.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

		Méthode d'essai
Aspect:	Liquide vert clair	Optique
Odeur:	Huile N/A	
Seuil olfactif :	N/A – très faible odeur	
pH	N/A (huile)	
Ebullition gamme	250– 380 °C.	IP 123
Point de fusion :	< -50 °C.	ISO 7308
Point d'éclair:	> 110 °C.	IP35
Température d'auto-inflammation :	> 350 °C. (by analogy)	ASTM D 286
Température de décomposition :	> 250 °C.	
Limites d'inflammabilité dans l'air. :	Non connue, mais devrait être 1–8%	
Taux d'évaporation :	Négligeable	
Densité :	0.84 kg/l à 20 °C.	
Solubilité :	Insoluble dans l'eau. Soluble dans les solvants organiques	
Coefficient de partage (Log POW) :	>3	OECD 117
Cinématique Viscosité :	19 cSt à 40 °C.	ASTM D 445
Pression de vapeur :	< 0.1 kPa à 20 °C.	Reid
Densité de vapeur :	Non-établi	
Propriétés explosives:	Non explosif.	
Propriétés comburantes :	Non comburant	

9.2. Autres informations

Aucun pertinentes

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse si stocké et géré, tel qu'indiqué.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peu de chances de se produire dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, de flammes et d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts ou acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition qui peuvent se former sur chauffage comprennent le monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote ou du soufre.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1 Toxicité aiguë**

Ingestion -Produit est d'une faible toxicité aiguë par voie orale - DL50 (orale) Rat => 2000 mg / kg. Les symptômes de surexposition comprennent nausées, des vomissements ou de la diarrhée.

Inhalation - Probablement pas dangereux par inhalation à des températures ambiantes en raison de faible pression de vapeur. Si le produit est inhalé à des températures élevées ou sous forme d'aérosol, il peut irriter les voies respiratoires et peut provoquer des effets systémiques similaire à l'ingestion (voir ci-dessus).

Aspiration - aspiration du produit dans les poumons (généralement à la suite de vomissements) peuvent conduire à l'huile fatale Pneumoconiose - consulter immédiatement un médecin. Viscosité <20,5 cSt @ 40 ° C.

Voie cutanée - la toxicité percutanée aiguë est faible DL50 (sk) Lapin => 2000 mg / kg. Contact prolongé ou répété avec huiles usagées peuvent provoquer des maladies graves de la peau telles que le cancer de la peau ou une dermatite.

11.1.2 Irritation

Contact avec les yeux : Basé sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplies. (méthode OECD 405). Peut causer une légère Irritation.

Contact avec la peau : Basé sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplies (méthode 404 de l'OCDE). prolongée ou contact répété peut provoquer un dessèchement ou une irritation. L'huile minérale peut bloquer les pores de la peau menant à huile acné.

11.1.3 Corrosivité

Basé sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplies.

11.1.4 Sensibilisation

Basé sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplies.

11.1.5 Toxicité par doses répétées

Ne devrait pas afficher toxicité à doses répétées significative. Il n'y a pas de rapports de long terme des effets néfastes chez l'homme.

11.1.6 Carcinogénicité

Basé sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplies. Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées être sévèrement raffinées et non considérées comme cancérigènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles (IP346).

11.1.7 Mutagénicité

Non connu pour être mutagène.

11.1.8 Toxicité pour la reproduction

On n'a pas montré les principaux ingrédients pour causer des problèmes de fertilité ou de développement importantes à des niveaux qui ne sont pas eux-mêmes toxiques pour l'animal concerné.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques ou le sol devrait être faible, mais les déversements de pétrole peuvent étouffer et asphyxier en empêchant le passage de l'oxygène et de l'eau. Contamination par l'huile peut aussi fauter et étouffer les oiseaux et les animaux marins.

Poisson Basé sur les connaissances et l'expérience de produits similaires ne devrait pas être toxique.
Invertébrés aquatiques Basé sur les connaissances et l'expérience de produits similaires ne devrait pas être toxique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit devrait être intrinsèquement mais pas facilement biodégradable basé sur ses ingrédients. Ne devrait pas être admis dans les installations de traitement des déchets biologiques.

Le produit est basé sur les huiles minérales hautement raffinées qui sont considérées comme stables à l'hydrolyse.

Le produit est considéré comme stable en présence d'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrocarbures d'huiles de base éventuellement cumulables. Log POW > 6.

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau sur lequel il flotte. Ne pas évaporer de l'eau ou le sol. Une mobilité limitée dans le sol, mais certains composants peuvent pénétrer dans le sol et causer une pollution des eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Données non disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Sans objet

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Dans le E.Ü. les huiles minérales utilisées sont classés comme dangereux déchets (directive 91/689 / CEE), le numéro CEE: 13.01.10.

Incineration ou recyclage contrôlé est recommandé. En aucun cas, ce produit doit être jeté à pleut, le sol ou l'eau des cours. Il peut être judicieux de demander conseil à Waste Authority local avant de les jeter.

Les huiles minérales utilisées peuvent être cancérigènes - éviter le contact avec la peau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	Néant
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	S.O.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Transport terrestre	
ADR	Non classifié
RID	Non classifié
Transport maritime	
IMO/IMDG	Non classifié
Polluant marin	Non
Transport aérien	
IATA/IACO	Non classifié
Transport par voies de navigation intérieures	
ADN	Non classifié
14.4 Groupe d'emballage	S.O.
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans danger pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	
	Sans objet
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	Non classifié.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1 Répertoires de produits chimiques**

Tous les ingrédients sont inscrits sur les répertoires suivants :

E.U. (EINECS / EILINCS)	États-Unis (TSCA)	Canada (DSL/NDSL)	Australie (AICS)
Japon (ENCS)	Chine (IECSC)	Corée (ECL)	Philippines (PICCS)
Nouvelle-Zélande (NZLoC)			

15.1.2 Classe de dangers de pollution de l'eau WGK

Évalué comme étant WGK 1 (auto-évaluation). Léger risque pour l'eau.

15.1.3 Autres

L'utilisation doit être conforme à toutes les réglementations locales et nationales. Au Royaume-Uni, celles-ci comprennent la loi sur la santé et la sécurité au travail, et les réglementations COSHH (Contrôle des substances dangereuses pour la santé).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes utilisés dans cette fiche de données.

DPD – Dangerous Preparations Directive (Directives sur les préparations dangereuses).

CLP – Classification, labelling and packaging of substances and mixtures regulation (Règlementation sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges)

GHS – UN Globally Harmonised System (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Nations Unies)

STOT-RE – Specific Target Organ Toxicity – Repeated Exposure (Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Expositions répétées)

PBT – Persistant, bioaccumulables et toxiques.

vPvB – Accumulative très persistantes et très bio.

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R22 – Nocif en cas d'ingestion.

R40 – Effet cacérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2 Révisions

Parce que des changements majeurs, cette fiche de données doit être lu comme entièrement nouvelle.

Conseils de formation

Les utilisateurs doivent être formés aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Cette fiche de données ne constitue pas une évaluation des risques en milieu de travail, comme l'exige les dispositions de la santé et la sécurité au travail et loi sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé (COSHH).

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Avertissement Légal.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique et ne sont pas valables pour une utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. L'information est exacte et fiable au mieux de sa connaissance et à la date de. Une garantie de l'exactitude, la fiabilité ou la complétude n'est pas accordé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier lui-même à son aptitude de la satisfaction de ces informations pour son application.